

# Règles d'attribution d'un Avis de Conformité Sanitaire Equipement (ACSE)



**DIRECTION DE L'EAU**

Division Equipements Sanitaires et du Bâtiment

**N° d'identification : RA ACSE**

**N° de révision : 05**

approuvée par la Direction Technique du CSTB le 18/05/2022

Annule et remplace toute version antérieure

**Date de mise en application : 18/05/2022**

## SOMMAIRE

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS.....	3
Introduction.....	4
1 Objet et domaine d'application .....	4
2 Documents de référence .....	4
3 Procédure – 1ère demande d'ACSE .....	4
3.1 Demande d'information .....	4
3.2 Constitution du dossier de demande d'un ACSE .....	5
3.3 Réception et enregistrement des demandes .....	5
3.4 Réalisation de la prestation d'attribution d'un ACSE .....	5
3.5 Délivrance par le CSTB de l'ACSE .....	6
4 Cas du renouvellement de l'ACSE .....	6
5 Cas d'une demande complémentaire .....	6
6 Maintien de l'ACSE pour une autre marque commerciale.....	7
7 Audit du site de fabrication .....	7
8 L'ACSE .....	8
8.1 Contenu de l'ACSE .....	8
8.2 Durée de validité de l'ACSE .....	8
8.3 Marquage .....	8
8.4 Publication .....	8
8.5 Contrôle dans le commerce, sur le marché, sur les lieux d'utilisation.....	8
9 Responsabilités et obligations .....	9
10 Confidentialité .....	9
11 Tarification .....	9
11.1 Prestations .....	9
11.2 Recouvrement des prestations .....	9
12 Liste des annexes .....	10

**HISTORIQUE DES MODIFICATIONS**

Parties modifiées	N° de révision	Date	Principales modifications effectuées
Tout le document	Rev 04	25/03/2021	Mise à jour éditoriale
Paragraphe 4			Reformulation de tout le paragraphe
Paragraphe 6			Ajout des modalités d'audit dans le commerce
Tout le document	Rev 05	18/05/2022	<p>Chapitre 2 : Ajout référence à un nouvel arrêté paru le 10/09/21</p> <p>Chapitre 3.4 : Détail du nouveau process d'obtention de l'ACSE (3 scénarios).</p> <p>Ajout de l'évaluation « ETPM ».</p> <p>Ajout d'une annexe 7 : Synoptique explicatif du processus d'obtention d'un ACSE</p> <p>Ajout d'une annexe 9 : Documents à fournir lors d'une demande.</p>

## Introduction

Cette prestation s'inscrit dans le cadre de la parution de l'arrêté relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau paru le 10 septembre 2021.

Les spécifications de protection sanitaire s'appliquent à tous les équipements raccordés au réseau intérieur de distribution d'eau destinée à la consommation humaine (exemple d'équipements : lave-linge, abattant de WC équipé de jet, poste de nettoyage de bassin, ...).

Pour éviter la pollution de l'eau destinée à la consommation humaine, il est essentiel que chaque équipement, raccordé au réseau, comporte un dispositif de protection anti-retour.

L'Avis de Conformité Sanitaire Equipement (ci-après dénommé « ACSE ») est un document établi par le CSTB indiquant que l'équipement satisfait aux exigences de la réglementation relative à la protection du réseau d'eau potable.

# 1

## Objet et domaine d'application

Le présent document a pour objet de définir les modalités d'évaluation et de contrôle de l'équipement pour l'attribution d'un Avis de Conformité Sanitaire Equipement. L'ACSE :

- s'applique à tous les équipements raccordés au réseau intérieur de distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;
- atteste de la conformité des dispositifs de protection intégrés à l'équipement ;
- atteste que les informations relatives à l'installation, l'entretien et la maintenance présentes sur la documentation technique, garantissent la fiabilité de la protection dans le temps ;
- ne garantit pas le bon fonctionnement de l'équipement et ne traite pas des aspects relatifs à sa qualité (performances, durabilité, ...);
- ne se substitue pas aux attestations de conformité sanitaire des matériaux en contact avec l'eau potable destinée à la consommation humaine ;
- ne constitue pas une certification de produit au sens des articles L.115-27 à L.115-32 et L-115-1 à L-115.3 du code de la consommation.

# 2

## Documents de référence

- Arrêté du 10 septembre 2021 relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau
- Arrêté du 29 mai 1997 modifié relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine
- Norme EN 1717, « protection contre la pollution de l'eau potable dans les réseaux intérieurs et exigences générales des dispositifs de protection contre la pollution par retour ;
- Le référentiel de certification NF Antipollution des installations d'eau et les documents techniques associés ;
- Les normes françaises, européennes ou internationales relatives aux dispositifs de protection.

# 3

## Procédure – 1ère demande d'ACSE

### 3.1 Demande d'information

Tout demandeur peut contacter le CSTB aux fins d'obtenir la communication d'informations relatives à la délivrance d'un ACSE, et solliciter l'envoi d'un formulaire de demande d'un ACSE.

A réception de toute demande d'un ACSE, le CSTB accuse réception de cette demande et envoie au demandeur un dossier d'un ACSE incluant les éléments suivants :

- un exemplaire des présentes règles d'attribution incluant le formulaire type de demande (Annexe n°1) et le dossier technique (Annexe n°9) ;

- la tarification de la procédure d'attribution d'un ACSE;
- le prix des essais et des contrôles effectués le cas échéant.

### 3.2 Constitution du dossier de demande d'un ACSE

Le formulaire de demande d'un ACSE, complété par le demandeur, est adressé par courrier à l'adresse suivante :

**CSTB**

**Direction de l'eau**

**Division Equipements Sanitaires et du Bâtiment - ESB**

84 avenue Jean Jaurès – CHAMPS-SUR-MARNE

77447 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2 (France)

Contact : M. Emmanuel CAZENAVE  
Tél. : 01 64 68 85 41  
E-mail : emmanuel.cazenave@cstb.fr

### 3.3 Réception et enregistrement des demandes

A réception du formulaire de demande d'un ACSE complété et signé, le CSTB ouvre une revue de dossier avec la date de la demande.

Le CSTB procède à l'instruction du dossier fourni par le demandeur.

Si au cours de cette instruction, des pièces manquantes ou informations complémentaires sont nécessaires, le CSTB sollicite alors le demandeur qui dispose d'un délai convenu pour les faire parvenir au CSTB.

Le CSTB enregistre alors formellement la demande d'ACSE lorsque le dossier comporte l'ensemble des éléments demandés en § 3.2.

### 3.4 Réalisation de la prestation d'attribution d'un ACSE

Le CSTB procède, à partir des informations transmises par le demandeur, à la réalisation de la prestation d'ACSE :

- Analyse des risques de l'équipement selon la méthodologie de la norme NF EN 1717 (cf. annexe 6) :
  - évaluation du risque de pollution ;
  - détermination des dispositifs de protection les plus appropriés.

A l'issue de cette analyse un rapport est établi.

- Vérification du dispositif de protection intégré à l'équipement (cf. annexe 7). Trois scénarios, au choix du CSTB, sont envisageables :
  - **Scénario N°1 pour les dispositifs certifiés et marqués NF :**  
Justification de la conformité au référentiel de certification NF antipollution des installations d'eau et aux documents techniques applicables associés pour les dispositifs certifiés NF ;
  - **Scénario N°2 pour les dispositifs non certifiés NF, relevant d'une norme produit :**  
Contrôle de la conformité aux normes « produit » applicables pour les dispositifs non certifiés NF ;
  - **Scénario N°3 pour les dispositifs non certifiés NF et ne relevant d'aucune norme produit :**  
Evaluation Technique Produit et Matériaux (ETPM)

Nota : Dans le cas du scénario N°1 : Le dispositif doit être marqué NF.

Dans le cas du scénario N°2 : Lorsque l'examen du dossier fait apparaître la nécessité de réaliser des essais selon les normes en vigueur pour vérifier la conformité des dispositifs de protection, le CSTB en informe le demandeur, lui transmet un devis indiquant le coût prévisionnel de ces essais et l'informe, en fonction du délai de réalisation de ces essais, du prolongement de la prestation s'il y a lieu.

A la suite des essais, un rapport est rédigé et envoyé au demandeur.

Dans le cas du scénario N°3 : Lorsque l'examen du dossier fait apparaître qu'un dispositif de protection n'entre pas dans la liste des dispositifs décrits dans le tableau de la norme NF EN 1717, une évaluation préalable « ETPM » (évaluation technique de produits et de matériaux) est proposée au demandeur, un devis lui est transmis ainsi que le délai complémentaire nécessaire à la phase d'évaluation.

A la suite de cette procédure, un rapport est rédigé et envoyé au demandeur.

Dans le cas de résultats non conformes, des actions correctives pourront être proposées par le demandeur et pourront faire l'objet d'essais complémentaires. Le CSTB en informe le demandeur, lui transmet un devis indiquant le coût prévisionnel de ces essais complémentaires.

**Dans la continuité de l'un de ces scénarios, une analyse de la documentation technique fournie par le demandeur est réalisée. Une attention particulière sera portée sur les règles d'installation, de maintenance et d'entretien de l'équipement, y compris celles du dispositif de protection intégré.  
A la suite de cette analyse, des modifications de la documentation pourront être demandées par le CSTB.**

### 3.5 Délivrance par le CSTB de l'ACSE

A la suite des scénarios 1, 2 ou 3, lorsque l'analyse de la conformité aux exigences des scénarios respectifs, des équipements raccordés au réseau d'eau est conforme (sans écart ni demande de modifications, ni essais complémentaires), le CSTB procède à la délivrance et à la publication de l'ACSE.

Le CSTB délivre l'ACSE et attribue le numéro d'ACSE au format décrit dans l'annexe 8 :

## 4 Cas du renouvellement de l'ACSE

La demande de renouvellement est formulée à l'initiative du titulaire.

Nota : Afin d'assurer la continuité de la validité et de la publication de l'ACSE sur le site internet du CSTB, la demande de renouvellement doit être faite au minimum deux mois avant la fin de validité de l'avis en cours.

Le titulaire transmet au CSTB à l'appui de sa demande de renouvellement (cf. annexe 3) toutes informations techniques pertinentes relatives à son dossier :

- Il déclare les modifications réalisées sur l'équipement, depuis la dernière évaluation réalisée par le CSTB, portant, entre autres, sur :
  - le raccordement au réseau d'eau de l'équipement ;
  - le dispositif de protection ;
  - ...
- Ou, le cas échéant, il atteste sur l'honneur n'avoir fait aucune modification de l'équipement depuis la dernière évaluation en suivant la lettre type (cf. annexe 5).

Le CSTB procède à l'instruction de la demande de renouvellement et dans le cas d'une analyse favorable, délivre le renouvellement de l'ACSE, valable pour une nouvelle période de trois ans.

Des essais ou une procédure d'ETPM peuvent être nécessaire en fonction du type de dispositifs de protection lorsque des modifications ont été apportées.

Le numéro de l'ACSE reste identique à celui de l'ACSE initial sur le logo.

Le numéro d'ACSE mentionné dans le certificat est incrémenté par un suffixe indicatif de l'année de renouvellement.

A la date de fin de validité de l'ACSE, si aucune demande de renouvellement n'a été transmise, le CSTB :

- Informe le titulaire que le certificat concerné est retiré de la liste des ACSE publiés par le CSTB.
- Lui demande de prendre toutes les mesures pour supprimer les références à l'ACSE (documentation technique, marquage ...);
- Se réserve le droit d'effectuer des contrôles (chez le fabricant, dans le commerce, ...).

## 5 Cas d'une demande complémentaire

Une demande complémentaire à un ACSE existant peut être formulée par le titulaire en respectant le modèle de l'annexe 2. Ce formulaire doit être accompagné des éléments décrits au § 3.2.

Le CSTB procède à une instruction du dossier fourni par le demandeur, et enregistre la demande complémentaire lorsque le dossier comporte l'ensemble des éléments demandés.

Le CSTB procède, à partir des informations transmises par le demandeur, à la réalisation de la prestation tel que décrit au § 3.4.

## 6 Maintien de l'ACSE pour une autre marque commerciale

Le maintien de l'ACSE est une décision notifiée par le CSTB par laquelle l'usage de l'ACSE est accordé à un équipement commercialisé sous une autre marque sans modification majeure de l'équipement bénéficiant de l'ACSE valide. Il est permis d'apporter quelques aménagements de présentation n'ayant aucune incidence fonctionnelle.

La demande doit être présentée conformément au modèle donné en annexe 4 des présentes règles d'attribution. Une liste des modifications apportées à l'équipement d'origine doit accompagner la demande.

En cas de non-renouvellement de l'ACSE, le maintien pour une autre marque commerciale cesse.

A la date de fin de validité de l'ACSE, si aucune demande de renouvellement n'a été transmise, le CSTB :

- Informe le titulaire que le certificat concerné est retiré de la liste des ACSE publiés par le CSTB.
- Lui demande de prendre toutes les mesures pour supprimer les références à l'ACSE (documentation technique, marquage ...);
- Se réserve le droit d'effectuer des contrôles (chez le fabricant, dans le commerce, ...).

## 7 Audit du site de fabrication

Lors de l'instruction initiale d'un dossier de demande d'attribution d'un ACSE, le CSTB se réserve le droit de réaliser un audit du site de fabrication.

Durant la période de validité de l'ACSE, un audit du site de fabrication ou dans le commerce sera organisé.

La durée de l'audit est normalement de ½ journée mais peut varier en fonction des produits ou de l'organisation de l'unité de fabrication.

L'audit a pour but de s'assurer que les procédures et moyens de contrôle mis en œuvre par le fabricant permettent de garantir la conformité aux dossiers techniques fournis au CSTB et répondent aux exigences de l'ACSE (marquage, références, nomenclatures ...).

Le fabricant prêtera son concours au bon déroulement de ces audits, notamment en mettant à disposition du CSTB les moyens nécessaires.

Lors de l'audit, les points listés ci-dessous si concernés, doivent être vérifiés :

- Infrastructures et Environnement de travail
- Contrôle réception
- Réalisation du produit et contrôle en cours de fabrication
- Gestion des produits non conformes
- Gestion des réclamations clients
- Marquage et conditionnement
- Documentations techniques
- Suite donnée aux observations du CSTB lors de l'instruction du dossier

Le fabricant doit être en mesure de présenter un enregistrement des mesures correctives adoptées notamment lorsque les réclamations ont mis en évidence une anomalie de fabrication.

# 8 L'ACSE

## 8.1 Contenu de l'ACSE

L'ACSE comprend notamment :

- un numéro d'identification pour l'équipement évalué (attribué par le CSTB) ;
- les prescriptions, normes techniques ou autres spécifications appliquées ;
- le nom et l'adresse du demandeur ;
- le nom, type, référence, numéro de série ou toute autre donnée permettant d'identifier l'équipement précisément ;
- date de délivrance de l'avis ;
- date de fin de validité de l'avis.

L'avis est rédigé en français et sur demande en anglais.

## 8.2 Durée de validité de l'ACSE

La durée de validité de l'ACSE est limitée à trois ans à compter de la date de délivrance, renouvelable dans le cadre d'une demande de renouvellement formulée selon le paragraphe 4.

## 8.3 Marquage

Chaque équipement faisant l'objet d'un ACSE doit être marqué de façon lisible, permanente et indélébile et accessible pour faciliter la vérification lors de contrôles sur site.

Le marquage doit indiquer au minimum :

- le nom ou sigle du fabricant de l'équipement
- le pictogramme « ACSE » (voir annexe n°8)

et peut être complété à l'initiative du fabricant par :

- la famille et le type de protection intégré (à l'initiative du fabricant)
- la catégorie de fluide (à l'initiative du fabricant).

Dans le cas d'un marquage sur étiquette, celle-ci doit résister aux conditions liées à l'utilisation et à l'environnement de l'équipement.

Exemple de marquage : cf. Annexe 8.

## 8.4 Publication

La liste des équipements faisant l'objet d'un ACSE délivré par le CSTB est périodiquement mise à jour et publiée sur le site internet du CSTB.

De plus, en vue d'une meilleure information possible des utilisateurs, le CSTB se réserve le droit de publier le contenu des ACSE dans leur intégralité.

## 8.5 Contrôle dans le commerce, sur le marché, sur les lieux d'utilisation

Le CSTB se réserve le droit d'effectuer à tout moment, en cas de réclamation client ou en cas d'écart critique en audit, les contrôles qu'il juge utile dans les réseaux de distribution, les points de vente ou d'exposition des équipements ou dans les lieux d'utilisation.

En cas de non-conformité constatée, le CSTB informera le titulaire des écarts.

Le titulaire sera tenu d'indiquer par retour de courrier les mesures correctives prises pour remettre en conformité les équipements ainsi que toutes démarches entreprises pour rappeler ou corriger les produits non conformes.

Le CSTB se réserve le droit de procéder au retrait de l'équipement de la liste des ACSE en cas de :

- absence de réponse à l'écart ;
- réponse non pertinente à l'écart (contenu et délai) ;
- non mise en œuvre de l'action corrective.



## 9 Responsabilités et obligations

La délivrance d'un ACSE par le CSTB n'exonère pas le demandeur/titulaire de l'ACSE des responsabilités qui lui incombent en vertu des lois et règlements en vigueur. En particulier, la responsabilité du bon fonctionnement de l'équipement et de ses performances incombe au demandeur/titulaire de l'ACSE.

Le demandeur/titulaire reconnaît avoir la compétence professionnelle nécessaire pour analyser et utiliser l'ACSE délivré par le CSTB. L'utilisation qu'il fera de l'ACSE relèvera de sa seule responsabilité.

Le CSTB n'est responsable que des dommages qui sont la conséquence directe d'un manquement caractérisé à ses obligations. Il ne pourra être tenu responsable que des seuls dommages directs subis par le demandeur/titulaire et ce, tous chefs de préjudice confondus, dans la limite maximum du prix dû par le demandeur/titulaire au titre de la prestation de délivrance d'ACSE.

Le CSTB se réserve le droit de refuser la délivrance d'un ACSE s'il estime que les justificatifs fournis par le demandeur ne répondent pas aux critères nécessaires à la délivrance de l'ACSE.

La nature de la prestation de délivrance d'ACSE suppose un échange d'informations entre le CSTB et le demandeur. Ce dernier s'engage donc envers le CSTB à une obligation générale de diligence, notamment dans la fourniture, en temps utile, des éléments et informations requis par le CSTB et nécessaires pour la délivrance de l'ACSE.

## 10 Confidentialité

Le CSTB s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations, d'ordre technique ou commercial, émanant du demandeur dont le CSTB aura pris connaissance au cours de la procédure de délivrance d'ACSE.

Le CSTB s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par son personnel. Citer le scénario ETPM

## 11 Tarification

### 11.1 Prestations

Les frais afférents à l'instruction et au renouvellement des ACSE font l'objet d'un barème mis à jour annuellement et diffusé sur demande par le CSTB.

### 11.2 Recouvrement des prestations

Les frais relatifs aux prestations d'instruction sont payables en une seule fois, au moment du dépôt du dossier.

Les frais relatifs au renouvellement sont payables en une seule fois, au moment de la demande de renouvellement.

Le demandeur/titulaire est libre de refuser tout devis relatif à des essais complémentaires jugés utiles par le CSTB et par conséquent d'abandonner sa demande d'ACSE. Dans ce cas, il devra en informer le CSTB par courrier recommandé dans les 15 jours suivant la date d'envoi de ce devis par le CSTB et reste redevable des frais afférents à l'instruction/renouvellement mentionnés en 7.1.

# 12

## Liste des annexes

Les annexes suivantes font partie intégrante des Règles d'Attribution de l'ACSE :

Annexe 1 : Formulaire type de demande de 1ère instruction d'ACSE

Annexe 2 : Formulaire type de demande d'instruction complémentaire

Annexe 3 : Formulaire type de demande de renouvellement d'ACSE

Annexe 4 : Formulaire type de demande de maintien de l'ACSE

Annexe 5 : Lettre type de déclaration sur l'honneur.

Annexe 6 : Démarche type d'une analyse de l'équipement

Annexe 7 : Démarche type d'une analyse du dispositif de protection de l'équipement

Annexe 8 : Charte graphique du logo ACSE marquage

Annexe 9 : Eléments à fournir lors d'une demande

# Annexe 1 : Formulaire type de demande de 1ère instruction d'ACSE

CSTB  
Direction de l'Eau  
Equipements sanitaires et du bâtiment  
A l'attention de M. Emmanuel CAZENAVE  
84 avenue Jean Jaurès - CHAMPS-SUR-MARNE  
77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 02 (France)

Objet : **Demande d'Avis de Conformité Sanitaire Equipement**

Pièce(s) Jointe(s) : un dossier technique (documentation technique, schémas de conception (partie concernant le dispositif de protection), schémas hydrauliques, certificats existants, etc ...)

## 1. Identification du demandeur

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

N° SIRET <sup>1</sup> : \_\_\_\_\_ Code NAF <sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

Numéro d'identifiant TVA <sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_

Système qualité certifié <sup>3</sup> :  ISO 9001

Représentant légal <sup>4</sup> : Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Correspondant (si différent) : Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différent) : \_\_\_\_\_

## 2. Description de l'objet de la demande (une fiche par appareil distinct)

Type d'appareil : \_\_\_\_\_

Usage : \_\_\_\_\_

Marque : \_\_\_\_\_

Modèle, référence (unique par appareil distinct) : \_\_\_\_\_

Caractéristiques particulières : \_\_\_\_\_

Je, soussigné \_\_\_\_\_, représentant la société \_\_\_\_\_, déclare par la présente demander au CSTB de procéder à l'examen technique de l'appareil mentionné ci-dessus en vue de l'évaluation et du contrôle nécessaires à l'obtention d'un ACSE.

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles d'attribution d'un ACSE et m'engage à les respecter pendant toute la durée de validité d'un ACSE, avoir pris connaissance du tarif applicable au traitement de la présente demande et à l'attribution éventuelle d'un ACSE.

Je m'engage à fournir au CSTB tous les renseignements de nature à faciliter le traitement du dossier.

**Date et signature du représentant légal du demandeur**

<sup>1</sup> Uniquement pour les entreprises françaises.

<sup>2</sup> Concerne les fabricants européens.

<sup>3</sup> Joindre la copie du certificat.

<sup>4</sup> Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.

## Annexe 2 : Formulaire type de demande d'instruction complémentaire

CSTB  
Direction de l'Eau  
Equipements sanitaires et du bâtiment  
A l'attention de M. Emmanuel CAZENAVE  
84 avenue Jean Jaurès - CHAMPS-SUR-MARNE  
77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 02 (France)

Objet : **Demande d'instruction complémentaire**

Pièce(s) Jointe(s) : un dossier technique (documentation technique, schémas de conception (partie concernant le dispositif de protection), schémas hydrauliques, certificats existants, etc ...)

### 3. Identification du demandeur

Nom de la société :

Adresse :

Code Postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

Adresse électronique :

Site internet :

Système qualité certifié <sup>5</sup> :  ISO 9001

Représentant légal <sup>6</sup> : Nom, Prénom :

Fonction :

Correspondant (si différent) : Nom, Prénom :

Fonction :

Adresse de facturation (si différent) :

### 4. Description de l'objet de la demande (une fiche par appareil distinct)

Type d'appareil :

Usage :

Marque :

Modèle, référence (unique par appareil distinct) : \_\_\_\_\_

Caractéristiques particulières : \_\_\_\_\_

Je, soussigné \_\_\_\_\_, représentant la société \_\_\_\_\_, déclare par la présente demander au CSTB de procéder à l'examen technique de l'appareil mentionné ci-dessus en vue de l'évaluation et du contrôle nécessaires à l'admission complémentaire du (es) équipement(s) décrits ci-dessus.

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles d'attribution d'un ACSE et m'engage à les respecter pendant toute la durée de validité d'un ACSE, avoir pris connaissance du tarif applicable au traitement de la présente demande et à l'attribution éventuelle d'un ACSE.

Je m'engage à fournir au CSTB tous les renseignements de nature à faciliter le traitement du dossier.

**Date et signature du représentant légal du demandeur**

<sup>5</sup> Joindre la copie du certificat.

<sup>6</sup> Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.

## Annexe 3 : Formulaire type de demande de renouvellement d'ACSE

CSTB  
Direction de l'eau  
Equipements Sanitaires et du Bâtiment  
A l'attention de M. Emmanuel CAZENAVE  
84 avenue Jean Jaurès - CHAMPS-SUR-MARNE  
77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 02 (France)

Objet : **Demande de renouvellement d'Avis de Conformité Sanitaire Equipement**

### 1. Identification du demandeur

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Système qualité certifié <sup>1</sup> :  ISO 9001

Représentant légal <sup>2</sup> : Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Correspondant (si différent) : Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différent) : \_\_\_\_\_

Modifications apportées aux équipements titulaires de l'ACSE :

- Si oui : Fournir le nouveau dossier technique (documentation technique, schémas de conception (partie concernant le dispositif de protection), schémas hydrauliques, certificats existants, etc. ...).
- Si non : Faire une déclaration suivant l'annexe 4.

### 2. Description de l'ACSE renouvelé

Numéro d'ACSE : \_\_\_\_\_

Date de validité : \_\_\_\_\_

Equipement concerné : \_\_\_\_\_

Je, soussigné \_\_\_\_\_, représentant la société \_\_\_\_\_, déclare par la présente demander au CSTB de procéder au renouvellement de l'ACSE mentionné ci-dessus.

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles d'attribution d'un ACSE et m'engage à les respecter pendant toute la durée de validité d'un ACSE, avoir pris connaissance du tarif applicable au traitement de la présente demande et au renouvellement éventuel d'un ACSE.

Je m'engage à fournir au CSTB tous les renseignements de nature à faciliter le traitement du dossier.

**Date et signature du représentant légal du demandeur**

<sup>1</sup> Joindre la copie du certificat.

<sup>2</sup> Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.

## Annexe 4 : Formulaire type de demande de maintien d'ACSE

CSTB  
 Direction de l'eau  
 Equipements Sanitaires et du Bâtiment  
 A l'attention de M. Emmanuel CAZENAVE  
 84 avenue Jean Jaurès - CHAMPS-SUR-MARNE  
 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 02 (France)

Objet : **Demande de maintien de l'Avis de Conformité Sanitaire Equipement**

### 1. Identification du fabricant de l'équipement d'origine

Nom du fabricant titulaire de l'ACSE : \_\_\_\_\_

Représentant légal <sup>1</sup> : Nom \_\_\_\_\_, Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

### 2. Identification du distributeur

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

N° SIRET <sup>2</sup> : \_\_\_\_\_ Code NAF <sup>5</sup> : \_\_\_\_\_

Numéro d'identifiant TVA <sup>3</sup> : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Système qualité certifié <sup>4</sup> :  ISO 9001

Représentant légal <sup>1</sup> : Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Correspondant (si différent) : Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) : \_\_\_\_\_

N° de l'ACSE	Date de validité	Désignation de l'équipement	Référence de l'équipement fabricant	Référence de l'équipement distributeur

### Engagement du fabricant de l'équipement :

<sup>1</sup> Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.

<sup>2</sup> Uniquement pour les entreprises françaises.

<sup>3</sup> Concerne les fabricants européens.

<sup>4</sup> Joindre la copie du certificat.

## Règles d'attribution d'un Avis de Conformité Sanitaire Equipement (ACSE)

N° de révision : 05

---

Je, soussigné \_\_\_\_\_, représentant la société \_\_\_\_\_, demande le maintien de l'autorisation d'apposer l'ACSE sur des équipements qui ne diffèrent de ceux décrits précédemment que par leurs références et la marque commerciale qui y sont apposées et par des aménagements qui ne modifient en rien leurs caractéristiques fonctionnelles. La société qui va distribuer l'équipement sous sa marque commerciale est identifiée ci-dessus.

Je m'engage à informer immédiatement le CSTB de toute modification apportée dans la distribution de ces produits et en particulier toute cessation d'approvisionnement de la société ci-dessus désignée.

J'autorise le CSTB à informer la société de distribution des sanctions prises sur les équipements de ma fabrication.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant légal du fabricant**

### **Engagement du distributeur**

Je, soussigné \_\_\_\_\_, représentant la société \_\_\_\_\_, m'engage :

- à n'effectuer aucune modification d'ordre technique sur l'équipement désigné ci-dessus ;
- à n'apporter que des modifications de détail ;
- à ne modifier les désignations commerciales visées ci-dessus qu'en accord avec le fabricant titulaire de l'ACSE ;
- à ne distribuer sous ces désignations commerciales que les produits livrés par le fabricant ;
- à ne procéder à aucune modification desdites désignations commerciales sans en avoir au préalable avisé le CSTB par lettre recommandée avec A.R ;
- à ne procéder à aucune modification du marquage des produits effectué par le fabricant conformément aux dispositions des règles de l'ACSE dont le soussigné déclare avoir pris connaissance ;
- à prêter au CSTB mon concours pour toute vérification se rapportant aux produits objets de la présente demande et à leur commercialisation ;
- à appliquer les mesures qui découlent des sanctions prises conformément au règlement d'attribution de l'ACSE,
- à verser le montant des frais prévus par les tarifs de l'ACSE et à effectuer tous paiements ultérieurs qui me seront réclamés en conformité avec les présentes règles d'attribution.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant légal du distributeur**

## Annexe 5 : Lettre type de déclaration sur l'honneur

CSTB  
Direction de l'eau  
Equipements Sanitaires et du Bâtiment  
A l'attention de M. Emmanuel CAZENAVE  
84 avenue Jean Jaurès - CHAMPS-SUR-MARNE  
77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 02 (France)

Objet : **Avis de Conformité Sanitaire Equipement**

Déclaration sur l'honneur d'absence de modification des équipements faisant l'objet de la demande de renouvellement d'ACSE

Je, soussigné, .....  
agissant en qualité de : .....

dont le siège est situé au : .....

.....  
déclare sur l'honneur qu'aucune modification n'a été apportée sur les équipements listés sur l'ACSE n° ..... et faisant l'objet de la demande de renouvellement du JJ/MM/AAAA.

Liste des équipements concernés par la demande de renouvellement :

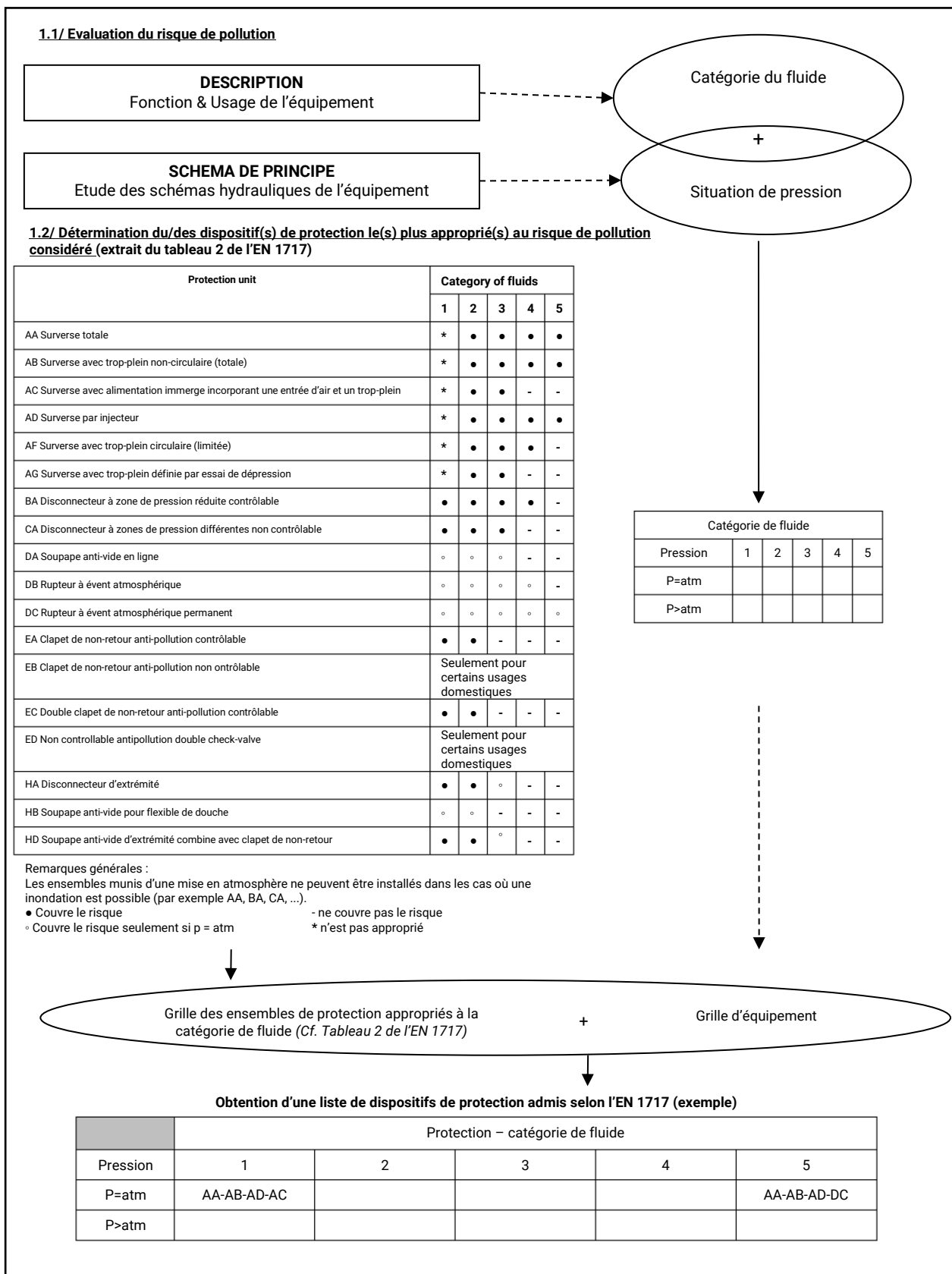
N° de l'ACSE d'origine	Date de validité	Désignation de l'équipement	Référence de l'équipement fabricant

Pour faire et valoir ce que de droit

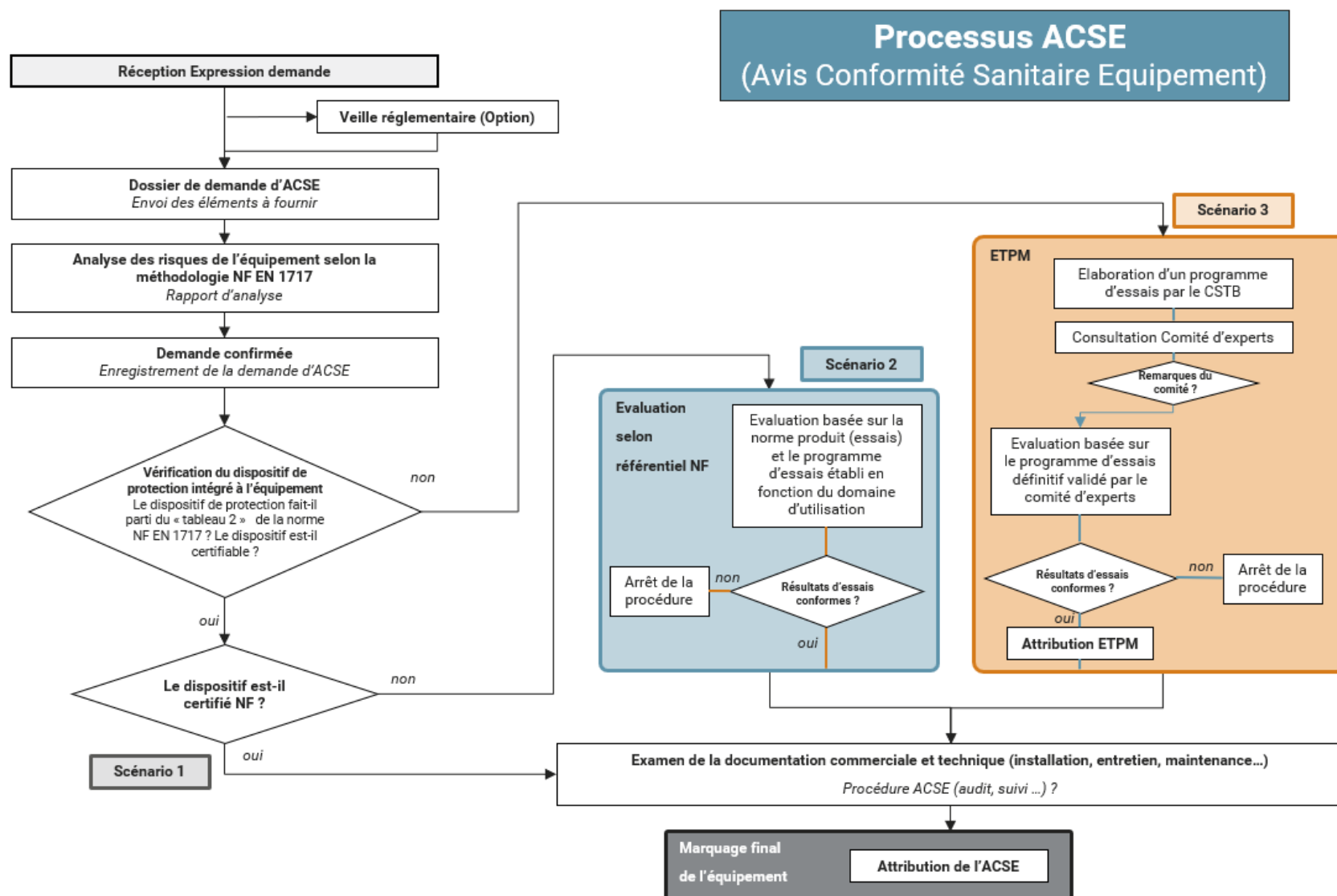
**Date et signature du représentant légal du demandeur:**



## Annexe 6 : Démarche type d'une analyse de l'équipement



## Annexe 7 : Démarche type d'une analyse du dispositif de protection de l'équipement



## Annexe 8 : Charte graphique du logo ACSE marquage

L'Avis de Conformité Sanitaire Equipement est représenté par le pictogramme suivant :



- le pictogramme ACSE doit être lisible de façon permanente et accessible pour faciliter la vérification lors de contrôles sur site ;
- le pictogramme ACSE doit être imprimé en noir ;
- la largeur minimum du logo est de 25 mm sous réserve d'une bonne lisibilité suivant la technique d'impression ;
- le pictogramme ACSE peut être associé à une autre marque ou à un autre marquage.

Le numéro d'ACSE est établi de la façon suivante :

2010/02-XXX : Année de la première instruction pour l'équipement et le dispositif de protection associé/mois de cette première instruction-numéro\*.

\* : Ce numéro sera conservé pour l'ensemble des renouvellements qui suivront la 1ère instruction, incrémenté de l'année de renouvellement.

## Annexe 9 : Eléments à fournir lors d'une demande

Le formulaire de 1ère demande d'ACSE (cf. annexe 1) doit être accompagné d'un dossier technique constitué des éléments suivants :

- de la description de l'équipement (fonctionnement, référence, type...);
- des schémas de principe et plans hydrauliques de l'équipement, avec indication de l'emplacement du dispositif de protection et du point de raccordement au réseau d'eau potable ;
- de la description du dispositif de protection (référence, type, marque de certification ...);
- des schémas/plans de conception pour la partie concernant le dispositif de protection ;
- La conformité à la réglementation des matériaux en contact avec l'eau potable (ACS pour l'équipement ou pour les composants de l'équipement en contact avec l'eau potable).
- de la documentation technique adéquate, visant à démontrer la conformité de l'équipement aux exigences de protection sanitaire. Cette documentation doit être rédigée au moins en français et doit comporter au minimum :
  - une description schématique générale de l'équipement ;
  - les règles d'installation, d'entretien et de maintenance de l'équipement pour assurer la fiabilité dans le temps du dispositif de protection.